

Capsule portant sur les services communs

Favoriser l'intégration dans le milieu de vie et social

« La ressource favorise l'intégration de l'utilisateur au sein de son milieu de vie. Elle le considère et le traite avec équité. Elle lui offre des conditions de vie se rapprochant le plus possible de celles d'un milieu naturel. La ressource permet à l'utilisateur de s'investir dans son milieu de vie. Par ailleurs, elle l'encourage, lorsque possible, à avoir une vie sociale active et adéquate. »¹

Favoriser l'intégration de l'utilisateur dans le milieu de vie peut prendre différentes formes dépendamment de la clientèle que vous accueillez et de votre type d'organisation résidentielle. Cela peut se traduire par plusieurs actions, qu'il s'agisse de favoriser l'échange et le jeu entre les usagers et vos enfants naturels ou encore de partager les espaces communs entre votre famille et les personnes hébergées afin qu'elles sentent qu'elles font partie intégrante de la dynamique familiale.

Vous pouvez également favoriser l'intégration des usagers en les faisant participer à certaines décisions comme la décoration de leur chambre, le choix de certains repas ou l'heure du levé lorsqu'il

n'y a pas d'activités prévues à l'horaire. Cela peut également se traduire dans la réalisation de petites tâches quotidiennes correspondant aux intérêts et aux capacités de l'utilisateur, par exemple mettre le couvert ou desservir la table, participer à la lessive et faire le ménage de sa chambre.

Intégrer les usagers dans le milieu social peut s'actualiser de différentes façons également. Ceux-ci peuvent participer à des activités familiales organisées par votre milieu de travail ou tout simplement s'intégrer dans vos rencontres amicales se tenant à votre résidence autant qu'à l'extérieur de celle-ci.

Il va s'en dire que chaque individu n'interagit pas de la même manière avec son environnement. Ainsi, il peut être approprié pour l'un de favoriser le dialogue et les activités sociales alors que pour l'autre, ce temps d'interaction sociale pourrait être plus encadré. L'intervention pour chacun devra être adaptée en fonction de ses besoins. Il est essentiel que tout usager confié à une ressource résidentielle soit traité avec équité, soit considéré dans son individualité et qu'il soit intégré comme tout autre membre de la famille.

N'hésitez pas à communiquer avec l'intervenant responsable du suivi de l'utilisateur pour lui demander conseil à ce sujet.

Rappel important concernant la formation RCR et le secourisme général

Toute ressource, qu'elle soit RI ou RTF doit, pour s'identifier et agir à ce titre, avoir conclu une entente spécifique ou particulière avec un établissement. Pour ce faire, elle doit minimalement répondre aux critères généraux déterminés par le ministre.

Rappel du critère 9 – Formation :

Pour les ressources de type familial (RTF) et les ressources intermédiaires de type « maison d'accueil » (RIMA) :

- La personne physique qui désire accueillir des usagers possède une formation à jour d'un organisme reconnu en réanimation cardiorespiratoire (RCR) et en secourisme général.

¹ Règlement sur la classification des services offerts par une ressource intermédiaire et d'une ressource de type familial

- La personne physique qui désire accueillir des usagers doit garantir la présence constante dans le milieu de vie d'au moins une personne possédant une formation à jour d'un organisme reconnu en réanimation cardiovasculaire et en secourisme général, sauf dans une situation où la personne présente dans le milieu de vie intervient auprès des usagers pour une courte période et de façon occasionnelle.

Pour les ressources intermédiaires (RI) :

- La personne physique, la personne morale ou la société de personnes qui désire exploiter une ressource intermédiaire doit garantir la présence constante dans le milieu de vie d'au moins une personne possédant une formation à jour d'un organisme reconnu en réanimation cardiorespiratoire et en secourisme général.

Pour les familles d'accueil de proximité (FAP) et les ressources de type familial (RTF) en milieu autochtone :

- Bien que ce type de formation soit fortement recommandé, ce critère n'est pas obligatoire.

Il s'avère donc de votre responsabilité de vous assurer en tant que RI ou RTF que votre formation et/ou de celle de vos remplaçants inclut **le RCR et le secourisme général** (et non secourisme d'urgence, par exemple). Advenant que le cours inscrit sur votre carte d'attestation soit libellé autrement, il sera de votre responsabilité de vous assurer que ce cours est une équivalence du cours RCR et secourisme général, sans quoi vous devrez vous assurer de vous conformer dans les plus brefs délais.

Rappels relatifs à la rétribution

À la suite de la visite du vérificateur général du Québec (VGQ) nous avons reçu deux (2) recommandations pour les activités de rétribution. La première concerne l'Instrument de classification et la deuxième concerne le formulaire de facturation.

Afin de répondre aux attentes du VGQ, nous vous rappelons l'importance de :

- retourner les Instruments de classifications dûment signés dans les plus brefs délais;
- retourner vos formulaires de facturations dûment signés, tel que le stipule vos ententes collectives et nationales, "dans les cinq (5) jours suivants la fin du mois précédent".

Nous vous remercions de votre habituelle collaboration

Bulletin d'information MSSS

Vous trouverez en pièce jointe le nouveau bulletin d'information produit par le ministère de la santé et des services sociaux.

Procédure d'examen des plaintes

La Loi sur les services de santé et les services sociaux prévoit un régime d'examen des plaintes applicable au réseau de la santé et des services sociaux (RSSS). Afin de bien faire connaître les droits et les recours des usagers du RSSS, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a mis à jour cet outil, soit un dépliant, sur le régime d'examen des plaintes dans le RSSS. Vous en trouverez un exemplaire joint à l'infolettre.

Offres de formations

SCFP

Quatre offres de formations s'adressant aux ressources représentées par le SCFP sont proposées durant les mois de septembre, octobre et novembre 2019. Ces formations ont été déterminées par le comité local de formation (CLF) et sont donc offertes gratuitement.

- 30 septembre 2019 : Cadre de référence
- 23 ou 24 octobre 2019 : Gestion des risques
- 24 octobre 2019 : Comprendre son relevé de paiement
- 14 novembre 2019 : Règlement sur la classification

Vous trouverez, en annexe, les fiches synthèse détaillées pour chacune des formations offertes.

FFARIQ

Six offres de formation s'adressant aux ressources représentées par la FFARIQ sont proposées durant les mois d'octobre et novembre 2019. Ces formations ont été déterminées par le comité local de formation (CLF) et sont donc offertes gratuitement.

- 3 octobre 2019 : Relayeur en prévention du suicide
- 22 octobre 2019 : Cadre de référence
- 23 octobre 2019 : MAPAQ
- 13-14 novembre ou 19-20 novembre 2019 : Intervention thérapeutique lors de conduite agressive (I.T.C.A.)
- 20 novembre 2019 : Règlement sur la classification
- 22 novembre 2019 : Cyber-intimidation

Vous trouverez, en annexe, les fiches synthèse détaillées pour chacune des formations.

Loi 90

Vous trouverez, en annexe, les prochaines dates de formation portant sur la Loi 90.

Si vous êtes dans l'obligation d'annuler votre présence à une formation à laquelle vous êtes inscrits, nous vous prions d'en informer la personne responsable des inscriptions le plus rapidement possible au 418 683-2511, poste 2038.

Nous vous remercions de votre habituelle collaboration et vous souhaitons une bonne formation!



Formation continue et de perfectionnement

La formation continue des ressources représente une belle occasion pour elles de pouvoir atteindre et maintenir un niveau de compétence leur permettant une réponse optimale aux besoins des usagers. Conséquemment, pour compenser les dépenses des ressources pour la participation aux activités de formation continue et de perfectionnement, un fonds global leur est exclusivement consacré. Les remboursements de dépenses comprennent les dépenses directes, tels les frais d'inscription et de déplacement, ainsi que les dépenses indirectes, tels le coût du remplacement et les frais administratifs de l'établissement en lien avec la mise en œuvre d'une activité de formation. Il est important de rappeler que les fonds sont renfloués chaque année de référence.

En raison de la diversité des clientèles confiées aux ressources, avoir un choix varié de formations de même qu'un contenu concret et adapté à des personnes ne provenant pas du réseau de la santé et des services sociaux sont les priorités des orientations nationales de formation. Malgré cela, un constat préoccupant a été observé à partir des bilans annuels des dépenses de formation : les données préliminaires montrent que le taux d'utilisation des budgets de formation est faible, toutes associations ou tous organismes représentatifs confondus.

Diverses explications sont fournies afin de comprendre la participation peu élevée : mobilisation difficile des ressources, difficulté à trouver un remplaçant compétent, manque d'intérêt pour les formations, accessibilité limitée (heure, journée, stationnement disponible, etc.) en plus de la problématique concernant le roulement de personnel dans les établissements.

Les comités locaux de formation (ou les comités locaux de concertation pour l'ARIHQ) offrent un contexte propice afin de concerter les attentes de formations autant de l'établissement que de l'association ou organisme représentatif, tout en mettant de l'avant l'esprit de partenariat préconisé dans le Cadre de référence – Les ressources intermédiaires et les ressources de type familial.



Différentes solutions ont été proposées pour faciliter et favoriser la tenue des formations, telles que : permettre à une ressource dans une région limitrophe d'assister, peu importe l'association ou l'organisme représentatif dont elle est membre, à une formation; permettre à certains établissements de « prêter » leurs ressources humaines ayant les compétences requises à d'autres régions limitrophes, etc.

Enfin, il est recommandé de multiplier les moyens pour offrir des formations dynamiques qui ont pour effet de mobiliser les participants. Ainsi, les établissements, les ressources et les usagers en ressortiront gagnants puisque la formation est un moyen privilégié d'influencer positivement la qualité de la prestation de services aux diverses clientèles confiées aux RI-RTF.

Contribution financière des adultes hébergés et allocation de dépenses personnelles

Le 1^{er} février 2018, le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) a augmenté les prestations accordées aux personnes prestataires de l'aide financière de dernier recours (AFDR).

La hausse des prestations a entraîné une hausse similaire de la contribution financière des personnes confiées à une RI ou à une RTF, ne leur laissant aucun montant supplémentaire, malgré la hausse de leur prestation. Par conséquent, les personnes concernées ont dénoncé cette situation.

Le MSSS a alors donné la directive temporaire aux établissements de ne pas hausser les contributions, permettant ainsi aux adultes prestataires de l'AFDR de conserver la hausse totale des prestations. Certaines de ces personnes ont ainsi bénéficié temporairement d'une allocation de dépenses personnelles (ADP) pouvant aller jusqu'à 288 \$ par mois, et ce, dans l'attente d'une décision définitive et des modifications réglementaires requises.

Toutefois, l'application de cette directive temporaire a engendré certaines iniquités. Par exemple, les adultes résidant dans la même RI ou RTF ayant les mêmes besoins ne disposaient plus des mêmes ADP. Une majorité d'adultes prestataires de l'AFDR conservait 288 \$, alors que d'autres adultes, également à faible revenu, conservaient 215 \$.

Les adultes hébergés prestataires de l'AFDR bénéficiaient de la même hausse que les adultes non hébergés prestataires de l'AFDR, alors que ceux-ci devaient couvrir davantage de besoins avec cette même hausse (nourriture, logement, etc.).

Le MSSS, le MTESS et la RAMQ ont donc mené des travaux pour permettre aux prestataires de l'AFDR de conserver une partie de la hausse de leur prestation tout en assurant une équité avec les autres personnes. Ces travaux ont également pris en considération l'introduction d'un nouveau barème de prestation « critères particuliers » en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2019 pour les personnes qui ont reçu des prestations de solidarité sociale (contraintes sévères à l'emploi) depuis au moins 66 mois au cours des 72 derniers mois.



Ainsi, le calcul de la contribution a été revu et un montant mensuel unique d'ADP de 245 \$ est applicable depuis le 1^{er} février 2019 pour tous les adultes hébergés en CHSLD, en RI et en RTF, qu'ils soient prestataires de l'AFDR ou non. Les modifications réglementaires sont en cours.

Le MSSS assure aux personnes concernées qu'aucune récupération de l'ADP versée en surplus aux prestataires de l'AFDR depuis février 2018 ne sera effectuée.

Suivi de l'implantation du Cadre de référence – Les ressources intermédiaires et les ressources de type familial

Le Cadre de référence – Les ressources intermédiaires et les ressources de type familial (RI-RTF) vise notamment à soutenir les établissements dans l'organisation, la gestion et la prestation de services en RI-RTF, à harmoniser les pratiques et à encourager le développement des relations harmonieuses avec les ressources. À la suite de la publication de la version révisée du cadre de référence, en mars 2016, les établissements avaient à réaliser les activités d'implantation suivantes établies par le MSSS :

1. Faire connaître les orientations ministérielles
2. Mobiliser les acteurs concernés
3. Réfléchir à l'organisation de services
4. Mettre en place les orientations ministérielles
5. Suivre l'implantation



Afin de soutenir et d'accompagner les établissements dans la réalisation de ces activités, le MSSS avait mis en place, pour une durée de deux ans, un comité de suivi de l'implantation des orientations du cadre de référence RI-RTF. Ce comité, relevant de la Table nationale de coordination clinique, regroupait des représentants de chaque établissement. Il s'est réuni à cinq reprises, dont l'une, sous la forme de rencontres individuelles entre les représentants du MSSS et chacun des établissements et une autre en sous-groupes afin de faciliter les échanges entre les établissements et le MSSS. Ces rencontres ont notamment permis de :

- favoriser une compréhension commune des orientations ministérielles et des responsabilités des établissements au regard de celles-ci;
- favoriser la transversalité du dossier RI-RTF dans chacun des établissements ainsi qu'à l'intérieur d'un même établissement;
- transmettre au MSSS la réalité des établissements et de leurs enjeux respectifs en ce qui a trait à l'implantation des orientations ministérielles.

Les objectifs et échéanciers ont été en grande partie atteints.

Bien que la mise en application du cadre de référence doive se poursuivre au quotidien, le mandat de ce comité est arrivé à son terme et le MSSS souhaite en profiter pour remercier toutes les personnes ayant contribué à l'implantation des orientations ministérielles. Beaucoup de temps et d'efforts ont été investis, notamment par les membres du comité ainsi que les répondants RI-RTF, cadres et professionnels, de chaque établissement.

Pour toute question ou tout commentaire sur ce bulletin, communiquez à l'adresse suivante :
guichetrirtf@msss.gouv.qc.ca

Fiche synthèse de formation

TITRE DE LA FORMATION	Formation sur le Cadre de référence
CLIENTÈLE VISÉE	Responsables des ressources de type familial (RTF) et RI maison d'accueil. Formation qui s'adresse uniquement aux membres SCFP
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> • Énoncer et faire connaître aux RI-RTF les orientations, les principes directeurs et les assises pour l'organisation, la gestion et la prestation de services en RI-RTF. • Offrir une référence commune aux RI-RTF et aux établissements. • Expliquer les balises utilisées par les établissements pour assurer le recrutement, l'évaluation et la vérification du maintien des critères généraux du ministre. • Préciser les rôles et les responsabilités des établissements et des RI-RTF. • Favoriser une harmonisation dans l'organisation, la gestion et la prestation de services de qualité, et ce, dans le respect des particularités régionales, des cultures et des besoins spécifiques des clientèles variées. • Encourager le développement ou le maintien de relations fondées sur la bonne foi et les valeurs du Cadre de référence entre l'établissement et les RI-RTF.
DURÉE	6,5 heures
DATE, HEURE ET ENDROIT	30 septembre 2019 9h à 16h30 Mont d'Youville, 2915 avenue du Bourg Royal, Québec (salle 30)
FORMATRICES	Karine Dupont, Agente de planification, de programmation et de recherche Joëlle Dahl, spécialiste en activités cliniques (à confirmer)
MÉTHODOLOGIE D'ENSEIGNEMENT	Présentation théorique (Powerpoint)
TYPE D'ÉVALUATION	Évaluation de l'activité à la fin de la journée
MODALITÉS D'INSCRIPTION	Pour vous inscrire, communiquer avec madame Audrey Lamère au 418-683-2511 poste 2038, ou par courriel: audrey.lamere.ciusscscn@ssss.gouv.qc.ca Inscription jusqu'au 16 septembre 2019
STATIONNEMENT	Disponible en face du Mont d'Youville au coût de 12\$ (passe journalière).
REPAS	Cafétéria sur place (repas légers : soupe, salade, sandwich); Possibilité d'apporter son lunch (micro-ondes, machine à café); Quelques restaurants dans les alentours.

Fiche synthèse de formation

TITRE DE LA FORMATION	Gestion des risques
CLIENTÈLE VISÉE	Responsables des ressources de type familial (RTF) et RI maison d'accueil. Formation qui s'adresse uniquement aux membres SCFP
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> • Présenter aux participants les notions de base sur la gestion des risques et sur la déclaration des événements indésirables; • Présenter aux participants la procédure pour compléter un rapport de déclaration.
CONTENU	<p>La formation vous permettra de répondre aux questions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Qu'est-ce que la gestion des risques ? • Qu'est-ce que la culture de sécurité ? • Pourquoi faut-il déclarer les événements indésirables ? • Quels événements faut-il déclarer ? • Qui doit faire la déclaration ? • Comment faut-il compléter le formulaire de déclaration ? • Qu'est-ce que la divulgation des événements ?
DURÉE	2 heures
DATE, HEURE ET LIEU	<p>23 octobre 2019 De 18h à 20h IUSMQ, 2601 chemin de la canardière (salle G-1221) Ou 24 octobre 2019 De 13h15 à 15h15 Mont d'Youville, 2915 avenue du Bourg Royal, Québec (salle 25)</p>
FORMATEUR	À venir
GROUPE	10 personnes
TYPE D'ÉVALUATION	Évaluation de la formation à la fin de l'activité.
MODALITÉ D'INSCRIPTION	<p>Pour vous inscrire, nous vous invitons à rejoindre le: 418 683-2511, poste 2038 Inscription jusqu'au 9 octobre 2019</p>
STATIONNEMENT	Disponible au coût de 12\$ (passe journalière).
REPAS	<p>Cafétéria sur place (repas légers : soupe, salade, sandwich); Possibilité d'apporter son lunch (micro-ondes, machine à café); Quelques restaurants dans les alentours.</p>

Fiche synthèse de formation

TITRE DE LA FORMATION	Comprendre son relevé de paiement
CLIENTÈLE VISÉE	Responsables des ressources de type familial (RTF) et RI maison d'accueil. Formation qui s'adresse uniquement aux membres SCFP
OBJECTIFS	Connaître les composantes de la rétribution afin de bien comprendre son relevé de paiement et être capable de l'analyser correctement.
DURÉE	3 heures
DATE, HEURE ET ENDROIT	24 octobre 2019 9h à 12h Mont d'Youville 2915 avenue du Bourg Royal, Québec (salle 24)
FORMATEUR	À venir
MÉTHODOLOGIE D'ENSEIGNEMENT	Présentation théorique (Powerpoint)
MODALITÉS D'INSCRIPTION	Pour vous inscrire, nous vous invitons à rejoindre le: 418 683-2511, poste 2038 La date limite d'inscription est le 10 octobre 2019
STATIONNEMENT	Disponible en face du Mont d'Youville au coût de 12\$ (passe journalière).
REPAS	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Cafétéria sur place (repas légers : soupe, salade, sandwich) ➤ Possibilité d'apporter son lunch (micro-ondes, machine à café) ➤ Quelques restaurants dans les alentours

Fiche synthèse de formation

TITRE DE LA FORMATION	Règlement sur la classification des services offerts par une RI-RTF
CLIENTÈLE VISÉE	Responsables des ressources de type familial (RTF) et RI maison d'accueil. Formation qui s'adresse uniquement aux membres SCFP
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître le règlement sur la classification des services offerts en RI-RTF; • Connaître les 3 parties de l'instrument de détermination et de classification; • Connaître les consignes d'utilisation de l'instrument ainsi que le support disponible lors de son utilisation.
DURÉE	6 heures
DATE, HEURE ET ENDROIT	14 novembre 2019 9h à 16h Centre des loisirs, St-Hilarion 346, route 138, St-Hilarion
FORMATRICES	Julie Goupil, agente de planification, de programmation et de recherche Joëlle Dahl, spécialiste en activités cliniques
MÉTHODOLOGIE D'ENSEIGNEMENT	Présentation théorique (Powerpoint)
TYPE D'ÉVALUATION	Évaluation de l'activité à la fin de la journée
MODALITÉS D'INSCRIPTION	Pour vous inscrire, nous vous invitons à rejoindre le: 418 683-2511, poste 2038 Inscription jusqu'au 31 octobre 2019
STATIONNEMENT	Aucun coût Stationnement situé au Centre des Loisirs

Fiche synthèse de formation

TITRE DE LA FORMATION	Relayeur en prévention du suicide
CLIENTÈLE VISÉE	Responsables de ressources de type familial – familles d'accueil jeunesse Formation qui s'adresse uniquement aux membres FFARIQ
OBJECTIFS	<p>Cette formation vous permettra de mieux reconnaître les signes précurseurs au suicide afin de référer les personnes en détresse vers les ressources d'aide du réseau de la santé.</p> <p>Durant la formation, il est prévu d'aborder les difficultés individuelles et organisationnelles à travailler avec une clientèle suicidaire, ainsi que les meilleures pratiques pour assurer une référence soutenue vers une ressource comme le Centre de Prévention du suicide de Québec.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Définir les balises du rôle de relayeur; • Amener le participant à reconnaître l'impact de ses croyances sur ses actions; • Reconnaître certains signes de détresse; • Augmenter l'aisance à vérifier la présence d'idées suicidaires; • Identifier les informations supplémentaires à recueillir et à transmettre à l'intervenant afin de faciliter la prise en charge de la situation; • Travailler auprès d'une clientèle suicidaire tout en respectant sa propre santé mentale et celle de l'autre.
DURÉE	7 heures
DATE, HEURE ET ENDROIT	<p>3 octobre 2019 8h30 à 16h30 Centre de prévention du suicide 1310, 1^{ère} avenue, Québec G1L 3L1</p> <p>Des indications claires sont affichées à l'entrée pour vous rendre au local de formation situé au sous-sol.</p>
FORMATEUR	Formateur du Centre de prévention du suicide
MÉTHODOLOGIE D'ENSEIGNEMENT	Présentation théorique (Powerpoint)

MODALITÉS D'INSCRIPTION	<p>Pour vous inscrire, nous vous invitons à rejoindre le: 418 683-2511, poste 2038</p>
STATIONNEMENT	<p>Aucun espace de stationnement autour du bâtiment. Vous pouvez utiliser le stationnement de l'hôpital St-François d'Assise situé à un coin de rue du lieu de la formation, ou encore le stationnement public (payant) à côté du Parc Cartier-Brébeuf.</p> <p>Il y a aussi quelques espaces de stationnement gratuits, sans limitation de temps, dans les rues avoisinantes du Parc Cartier Brébeuf.</p> <p>Prendre note que le Centre de prévention du suicide est facilement accessible via le réseau de transport en commun en utilisant les métrobus 801 et 802, ainsi que les parcours 3 et 37.</p>

Fiche synthèse de formation

TITRE DE LA FORMATION	Formation sur le Cadre de référence
CLIENTÈLE VISÉE	Responsables de ressources de type familial – familles d'accueil jeunesse Formation qui s'adresse uniquement aux membres FFARIQ
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> • Énoncer et faire connaître aux RI-RTF les orientations, les principes directeurs et les assises pour l'organisation, la gestion et la prestation de services en RI-RTF. • Offrir une référence commune aux RI-RTF et aux établissements. • Expliquer les balises utilisées par les établissements pour assurer le recrutement, l'évaluation et la vérification du maintien des critères généraux du ministre. • Préciser les rôles et les responsabilités des établissements et des RI-RTF. • Favoriser une harmonisation dans l'organisation, la gestion et la prestation de services de qualité, et ce, dans le respect des particularités régionales, des cultures et des besoins spécifiques des clientèles variées. • Encourager le développement ou le maintien de relations fondées sur la bonne foi et les valeurs du Cadre de référence entre l'établissement et les RI-RTF.
DURÉE	6,5 heures
DATE, HEURE ET ENDROIT	22 octobre 2019 9h à 16h30 Mont d'Youville, 2915 avenue du Bourg Royal, Québec (salle 30)
FORMATRICES	Karine Dupont, Agente de planification, de programmation et de recherche Joëlle Dahl, spécialiste en activités cliniques (<i>à confirmer</i>)
MÉTHODOLOGIE D'ENSEIGNEMENT	Présentation théorique (Powerpoint)
TYPE D'ÉVALUATION	Évaluation de l'activité à la fin de la journée
MODALITÉS D'INSCRIPTION	Pour vous inscrire, nous vous invitons à rejoindre le: 418 683-2511, poste 2038 Inscription jusqu'au 8 octobre 2019
STATIONNEMENT	Disponible en face du Mont d'Youville au coût de 12\$ (passe journalière).
REPAS	Cafétéria sur place (repas légers : soupe, salade, sandwich); Possibilité d'apporter son lunch (micro-ondes, machine à café); Quelques restaurants dans les alentours.

Fiche synthèse de formation

TITRE DE LA FORMATION	Sensibilisation sur l'hygiène et la salubrité alimentaires (MAPAQ)
CLIENTÈLE VISÉE	Responsables de ressources de type familial – familles d'accueil jeunesse Formation qui s'adresse uniquement aux membres FFARIQ
OBJECTIFS	Manipuler les aliments de façon à en préserver les qualités et l'innocuité : <ul style="list-style-type: none"> • Reconnaître sa part de responsabilité à l'égard de la manipulation des aliments et de leur innocuité • Appliquer les bonnes pratiques et respecter les exigences relatives à la manipulation des aliments
CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> • Les températures de conservation des aliments; • Les méthodes de travail pour éviter la contamination des aliments; • Les principes généraux d'hygiène applicables à toute personne qui est en contact avec les aliments ou avec le matériel ou l'équipement qui sont en contact avec les aliments; • Les procédures de nettoyage, d'assainissement ou de désinfection du matériel et de l'équipement; • Les sources environnementales de contamination des aliments.
DURÉE	3,5 heures
DATE, HEURE ET ENDROIT	23 octobre 2019 13h à 16h Mont d'Youville, 2915 avenue du Bourg Royal, Québec (salle 30)
FORMATRICE	Cynthia Gravel, technicienne en nutrition
TYPE D'ÉVALUATION	Évaluation de la journée de formation
MODALITÉS D'INSCRIPTION	Pour vous inscrire, nous vous invitons à rejoindre le: 418 683-2511, poste 2038
STATIONNEMENT	Disponible en face du Mont d'Youville au coût de 12\$ (passe journalière).
REPAS	Cafétéria sur place (repas légers : soupe, salade, sandwich); Possibilité d'apporter son lunch (micro-ondes, machine à café); Quelques restaurants dans les alentours.

Fiche synthèse de formation

TITRE DE LA FORMATION	Interventions Thérapeutiques lors de Conduites Agressives (ITCA)
CLIENTÈLE VISÉE	Responsables de ressources de type familial – familles d'accueil jeunesse Formation qui s'adresse uniquement aux membres FFARIQ
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les éléments à risque présents • Choisir et prendre les dispositions de protection physique appropriées à la situation • Sélectionner et appliquer le mode d'intervention verbale/psychologique le plus approprié à l'agressivité exprimée • Communiquer efficacement dans un objectif de résolution de crise d'agressivité • Appliquer des techniques simples d'esquive et d'immobilisation
DURÉE	2 jours (14 heures)
DATE, HEURE ET ENDROIT	<p>13-14 novembre 2019 8h30 à 16h CRDIQ, 7843, rue des Santolines, Québec (salle MP-9A)</p> <p>19-20 novembre 8h30 à 16h CRDIQ, 7843, rue des Santolines, Québec (salle Orsainville)</p>
FORMATEUR	M. Jocelyn Bourdeau
MÉTHODOLOGIE D'ENSEIGNEMENT	Présentation théorique (Powerpoint)
TYPE D'ÉVALUATION	Évaluation de l'activité à la fin de la journée
MODALITÉS D'INSCRIPTION	Pour vous inscrire, nous vous invitons à rejoindre le: 418 683-2511, poste 2038
STATIONNEMENT	Disponible dans la rue ou places visiteurs
REPAS	Possibilité d'apporter son lunch (micro-ondes, machine à café); Quelques restaurants dans les alentours.

Fiche synthèse de formation

TITRE DE LA FORMATION	Règlement sur la classification des services offerts par une RI-RTF
CLIENTÈLE VISÉE	Responsables de ressources de type familial – familles d'accueil jeunesse Formation qui s'adresse uniquement aux membres FFARIQ
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître le règlement sur la classification des services offerts en RI-RTF; • Connaître les 3 parties de l'instrument de détermination et de classification; • Connaître les consignes d'utilisation de l'instrument ainsi que le support disponible lors de son utilisation.
DURÉE	6 heures
DATE, HEURE ET ENDROIT	20 novembre 2019 9h à 16h Mont d'Youville 2915, avenue du Bourg Royal, Québec (salle 30)
FORMATRICES	Julie Goupil, agente de planification, de programmation et de recherche Joëlle Dahl, spécialiste en activités cliniques
MÉTHODOLOGIE D'ENSEIGNEMENT	Présentation théorique (Powerpoint)
TYPE D'ÉVALUATION	Évaluation de l'activité à la fin de la journée
MODALITÉS D'INSCRIPTION	Pour vous inscrire, nous vous invitons à rejoindre le: 418 683-2511, poste 2038 Inscription jusqu'au 6 novembre 2019
STATIONNEMENT	Disponible en face du Mont d'Youville au coût de 12\$ (passe journalière).
REPAS	Cafétéria sur place (repas légers : soupe, salade, sandwich) Possibilité d'apporter son lunch (micro-ondes, machine à café) Quelques restaurants aux alentours.

Fiche synthèse de formation

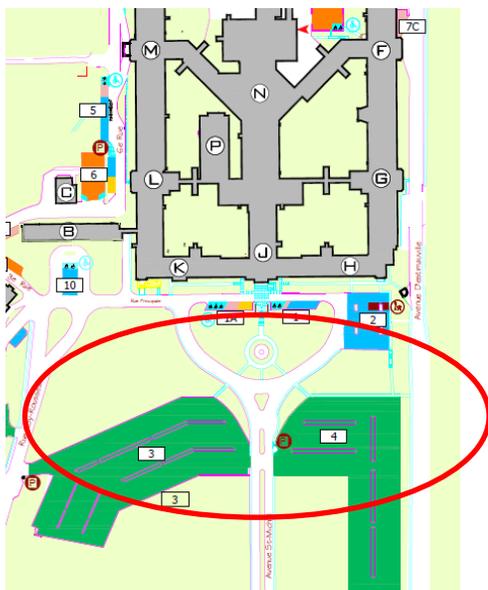
TITRE DE LA FORMATION	Formation sur La Cyber-Intimidation
CLIENTÈLE VISÉE	Responsables de ressources de type familial – familles d'accueil jeunesse Formation qui s'adresse uniquement aux membres FFARIQ
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> • Reconnaître le côté utile et ludique des technologies d'information et de communication ; • Reconnaître les facteurs de risque et de protection aux conflits perpétrés à l'aide des écrans, à la cyber-intimidation/intimidation/sexting ; • Être conscient des répercussions possibles découlant de la cybercriminalité (leurre, menace, cyber-intimidation, libelle diffamatoire, faux message, propagande haineuse et pornographie juvénile ; • Être sensibilisé à certaines compétences indispensables (l'affirmation de soi, le contrôle de soi, etc.) et à l'importance de communiquer de façon saine, à gérer les conflits en personne pour développer certaines habiletés sociales ; • Nécessité de produire un code d'utilisation des écrans ; • Importance de diminuer le temps d'utilisation des TIC via Internet et de faire d'autres activités divertissantes.
DURÉE	3 heures
DATE, HEURE ET ENDROIT	22 novembre 2019 13h à 16h Mont d'Youville, 2915 avenue du Bourg Royal, Québec (salle 30)
FORMATRICE	Cathy Tétreault
MÉTHODOLOGIE D'ENSEIGNEMENT	Présentation théorique (Powerpoint)
TYPE D'ÉVALUATION	Évaluation de l'activité à la fin de la journée
MODALITÉS D'INSCRIPTION	Pour vous inscrire, nous vous invitons à rejoindre le: 418 683-2511, poste 2038
STATIONNEMENT	Disponible en face du Mont d'Youville au coût de 12\$ (passe journalière).
REPAS	Cafétéria sur place (repas légers : soupe, salade, sandwich); Possibilité d'apporter son lunch (micro-ondes, machine à café); Quelques restaurants dans les alentours.

Fiche synthèse de formation

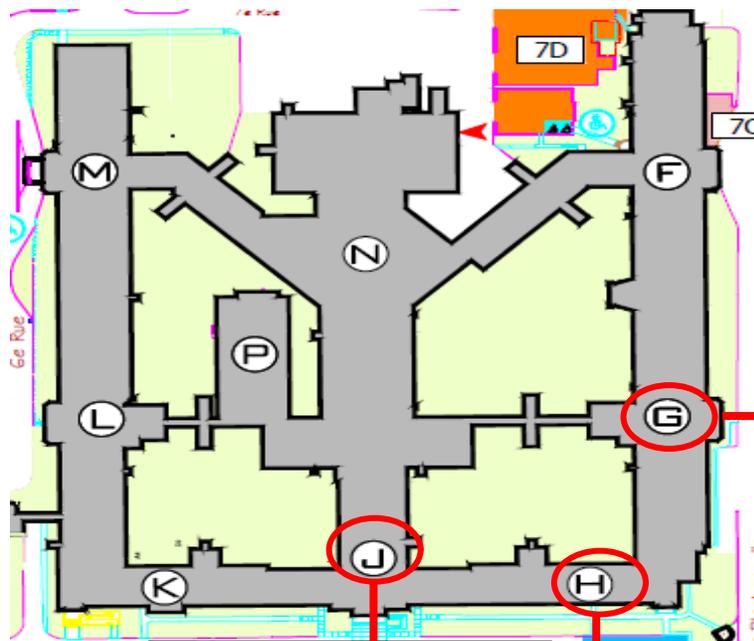
Titre de la formation	LOI 90 Administration des médicaments et soins invasifs et non invasifs pour les aides-soignants
Clientèle visée	Aides-soignants des RI-RTF EXCLUANT les Résidences privées pour aînés (RPA). N.B. : Les aides-soignants des RPA doivent s’inscrire à la formation donnée par la commission scolaire de leur région : <ul style="list-style-type: none"> - Québec : Premières Seigneuries (Le Fierbourg) - Portneuf : La Croisée - Charlevoix : Commission scolaire de Charlevoix
Objectif général	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sensibiliser les aides-soignants aux besoins des usagers et à l’importance de la qualité de leurs interventions; ▪ Acquérir des connaissances diversifiées pour intervenir adéquatement auprès des usagers; ▪ Développer des habiletés pour offrir des soins et des services de qualité aux usagers; ▪ Développer les attitudes requises pour travailler auprès des usagers.
Durée	7 heures - 8h30 à 16h30
Dates et lieux (voir calendrier ci-dessous)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Québec : IUSMQ (Institut universitaire en santé mentale) 2601, Chemin de la Canardière, Québec Porte H-7, ascenseur 3, au 4^e étage, local G-4252 ➤ Charlevoix : Nouvel hôpital de Baie St-Paul, 88 rue Racine, salle B3.303
Nombre de participants	Maximum : 8 personnes par groupe
Méthodologie d’enseignement	Formation théorique et pratique S.V.P. apporter le cahier de formation du participant. * Une nouvelle version de ce cahier est disponible depuis quelques mois. Il est recommandé de vous en procurer une copie (la façon de procéder est expliquée à la fin du document).
Type(s) d’évaluation	Évaluation en laboratoire et évaluation de la formation.

<p>Modalités d'inscription</p>	<p>Pour vous inscrire, nous vous invitons à rejoindre le: 418 683-2511, poste 2038</p> <p>Si vous ne pouvez assister à la formation, il est <u>TRÈS IMPORTANT</u> d'annuler votre inscription dès que possible.</p>
<p>Stationnement à l'IUSMQ</p>	<p>Voir plan ci-dessous</p>
<p>Repas</p>	<p>Cafétéria sur place et micro-ondes disponible.</p> <p>Argent comptant seulement (Guichet ATM à l'entrée de l'Institut au rez-de-chaussée (près de la cafétéria)</p>

Plan des ailes de l'IUSMQ



Stationnements 3 et 4



Entrée principale - Accueil

Entrée H

Local de formation au 4^e étage

FORMATION LOI 90

IUSMQ
2601 Chemin de la Canardière, Québec
Local G-4252
8h30 – 16h30

septembre 2019

12 septembre

13 septembre

16 septembre

23 septembre

24 septembre

25 septembre

26 septembre

Charlevoix
Nouvel hôpital de Baie St-Paul
Local B3.303
8h30 – 16h30

septembre 2019

10 septembre

12 septembre